

PROCÈS - VERBAL

19 JAN **l'Hermitage**

ECRIVONS ENSEMBLE L'HISTOIRE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à 18h30,

Le Conseil Municipal de TAIN L'HERMITAGE, convoqué régulièrement le 19 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, Maire.

	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
NOMBRE DE MEMBRES	29	20	23

Présents (20) : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Bernard MOULIN, M. Jean-René BREYSSE, M. Guy REYNE, Mme Françoise VARIZAT, M. Pierre GAUTHIER, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. François PALISSE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT, M. Mickaël VERDIER, Mme Mireille PIEYRE, M. Gilles CHIROL, Mme Monique DELAY.

Excusés (9) : Mme Camille PALANCA (pouvoir donné à M. Emmanuel GUIRON), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir donné à Mme Danielle LECOMTE), M. Olivier LANGNEL (pouvoir donné à M. Guy REYNE), Mme Joséphine PALANCA, M. Éric FAURE, Mme Gariné SAUVAJON, Mme Sophia ELKHAL, Mme Anne-Isabelle COLOMER, Mme Julie DESCORMES.

Secrétaire de séance : M. Jean-René BREYSSE

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et salue tous les participants à cette séance du Conseil Municipal.

Il salue la présence de sa Directrice Générale des Services, Marie-Noëlle LEMME, Catherine DECOURT directrice des finances et du DST Valéry LEYVAL. Il remercie également la présence de Mme Valérie CHAREYRON, assistante DGS et la presse.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-René BREYSSE pour remplir cette fonction.

M. le Maire, au nom du Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances :

- 21 décembre : décès de M. Marc FOUARD président Comité handisport de la Drôme*
- 24 décembre : décès M. Richard MILAN beau-père de Stéphanie (Agent sport de la commune)*
- 7 Janvier : M. Denis GUILLERMONT époux de Michèle GUILLERMONT (agent ATSEM à la retraite)*
- 20 Janvier : Mme Brigitte BEAUDHUIN sœur de Jean-René BREYSSE (adjoint au maire)*

21 Janvier : Roger BAUD 105 ans conseiller municipal en 1947 avec M. Louis PINARD et conseiller municipal en 1959 avec le Docteur DURAND, Trésorier foyer des anciens, très actifs au sein des associations (Baskets, Gym)

24 décembre : 100^{ème} anniversaire de Mme Rose CHARIGLIONE à son domicile

17 Janvier : Mariage de Laura (fille d'Éric FAURE conseiller municipal), s'est mariée à Savigny-le-Temple en Seine-et Marne, région Île-de-France.

Vie locale et manifestations

15 et 19 décembre – Spectacle de Noël offert par la municipalité qui a eu lieu à Charles Trenet pour les élémentaires et à la MJC/CS pour les maternelles

17 décembre : Olympiades des services de la Ville (l'après-midi) et Arbre de Noël de l'Amicale du Personnel, espace Rochegude

17 décembre : Noël caritatif organisé par les associations caritatives et les CCAS de Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône, espace Charles Trenet

20 décembre : Marché hebdomadaire, place du Taurobole, vin et chocolat chaud, offert par la municipalité, de 9h à 12h

22 décembre : Sortie Lyon avec le CME pour la fin de leur mandat avec la visite de l'Hôtel de la Région.

31 décembre : Réveillon organisé par le CCAS et Arc en ciel à Rochegude – 300 participants

6 et 8 janvier : Vœux dans les maisons de retraites : Ma Reverdy Tain et La-Roche-de-Glun, L'institut La Teppe Tain et La- Roche- de-Glun, Saint Antoine, Roche Defrance, Maison Tournonais, Résidence du Doux et la Maison Périnatale

10 janvier : Vœux à la population, Espace Rochegude

15 janvier : Vœux au personnel, Espace Rochegude

22 janvier : Vœux aux services de la Sécurité, Espace Rochegude

23 janvier : Galette CCAS, Aide à domicile et repas à domicile à la mairie
8h30

A venir

27 janvier : Assemblée générale – Amicale du personnel

29 janvier : Forum des métiers à Rochegude

11 février : Salon des métiers de la Défense et de la sécurité à Charles Trenet.

21 février : Vin et chocolat chaud sur le marché Taurobole organisé par le salon des vins

27-28 février-1^{er} mars : Salon des vins à Rochegude présence des parrains M. Paul MARCON (Bocuse d'Or 2025) et M. François Trinh-Duc, ancien international français de rugby.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

N°2025-93	FINANCES	Convention avec la CNR – Subvention Aménagement
N°2025-94	FINANCES	Budget Camping les Lucs – Virements de crédits
N°2025-95	FINANCES	Budget Ville – Virements de crédits
N°2025-96	FINANCES	Restructuration des Services Techniques Municipaux – Lot 1 Gros œuvre SN LAGUT
N°2025-97	FINANCES	Restructuration des Services Techniques Municipaux – Lot 2 – Menuiserie CHAUTANT
N°2026-01	FINANCES	Avenant infogérance Sécurité Sauvegarde Informatique escale création UBEDA Informatique

ARTICLE L.2123-24-1-1 DU CGCT

Conformément à l'article L.2123-24 -1-1, la commune s'engage à établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil, « au titre de tout mandant ou de toute fonction ». La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus, sous la forme d'un tableau :

INDEMNITÉS DES ELUS - ANNEE 2025			
PRENOM - NOM	MANDAT / FONCTION	BRUT en €	POUR INFO NET avant impôts en € indemnités VILLE
Xavier ANGELI	MAIRE - VILLE DE TAIN L'HERMITAGE	31 198,80	24 886,00
	VICE-PRÉSIDENT - ARCHE AGGLO	23 577,96	
	VICE PRÉSIDENT - S C O T	4 567,56	
Emmanuel GUIRON	ADJOINT AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Danielle LECOMTE	ADJOINTE AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Guy CHOMEL	ADJOINT AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Amandine DEYGAS	ADJOINTE AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Bernard MOULIN	ADJOINT AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Camille PALANCA	ADJOINTE AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Jean-René BREYSSE	ADJOINT AU MAIRE	10 891,20	9 421,00
Monique DELAY	CONSEILLÈRE DELEGUÉE	2 779,56	2 404,00
Pierre GAUTHIER	CONSEILLER DELEGUÉ	2 779,56	2 404,00
Françoise VARIZAT	CONSEILLÈRE DELEGUÉE	2 779,56	2 404,00
François PALISSE	CONSEILLER DELEGUÉ	2 779,56	2 404,00

ORDRE DU JOUR

Assemblée

1. Approbation PV de la séance du 15 décembre 2025 – **annexe 1 déposée sur zeendoc le 23 décembre 2025**

Affaires Juridiques et Générales

2. Convention de prestation de services ARCHE AGGLO pour la gestion et entretien des ZA (**annexe 2**)
3. Convention de participation aux frais de scolarisation – MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS (**annexe 3**)

Affaires financières

4. Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) (**annexe 4**)

Questions diverses

DELIBERATIONS

2026-01 APPROBATION PV DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Rapporteur : M. le Maire

M. Mickaël VERDIER remercie la communication des indemnités des élus pour l'année 2025 et revient sur le dossier de la dissolution syndicale de SYRAVAL : il indique que le Président de Syraval n'aurait pas reçu sa demande et M. le Maire confirme que celle-ci a bien été envoyée officiellement et rajoute que la dissolution de Syraval s'est faite dans les règles.

M. Jean HERNANDEZ, précise que son intervention lors du conseil municipal du 15 décembre 2025 ne figure nulle part dans le procès-verbal concernant la nomination de M. Gilbert BOUCHET au titre de Maire honoraire et nous fait part de son incompréhension et exprime de nouveau sa déception que la Ville ne soit pas à l'origine de cette nomination. Monsieur le Maire et plusieurs membres de l'assemblée réagissent en soulignant qu'il a été fait mention de ce sujet sur les précédentes séances du conseil municipal et qu'il ne sera discuté à chaque séance.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Bernard MOULIN, M. Jean-René BREYSSE, M. Guy REYNE, Mme Françoise VARIZAT, M. Pierre GAUTHIER, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. François PALISSE, Mme Mireille PIEYRE, M. Gilles CHIROL, Mme Monique DELAY, Mme Camille PALANCA, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Olivier LANGNEL

CONTRE : M. Michaël VERDIER, Mme Annie GUIBERT, M. Jean HERNANDEZ

2026-02 APPROBATION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ARCHE AGGLO POUR LA GESTION ET ENTRETIEN DES ZA

Rapporteur : B. MOULIN

La Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique (ZAE), conformément à ses statuts.

Vu que la compétence « Actions de développement économique » et en particulier « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » relève de la seule compétence de l'EPCI.

Vu qu'à ce titre ARCHE Agglo est compétente pour assurer les missions suivantes :

- L'entretien des voiries internes aux ZA définies ci-dessus
- L'entretien des espaces verts
- L'éclairage public

Vu que conformément aux articles L.1321-2 et L.1321-5 du Code général des collectivités territoriales, ARCHE Agglo assumera sur les biens mis à disposition par la Commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner et de police. ARCHE Agglo possèdera ainsi sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

Vu qu'en application des dispositions de l'article L. 5216-7-1 du CGCT, une Communauté d'Agglomération peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs Communes membres et ce, sans entraîner un transfert de compétence Dans une logique de proximité et d'efficacité, il est opportun de continuer à confier à chaque commune concernée la réalisation de missions opérationnelles de gestion courante et/ou d'entretien de la ZAE située sur son territoire selon le tableau de répartition défini à l'article 2.

Vu que la convention signée le 24 décembre 2020 est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Considérant que les changements par rapport à la précédente convention porteront sur :

- la durée de la convention : 7 ans à partir du 1er Janvier 2026 ce qui porte au 31 décembre 2033.
- le montant du coût de l'agent qui sera plafonné à 30 € au lieu de 25 € et le coût du déneigement plafonné à 80 € au lieu de 70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document et avenant afférent à la présente délibération.

2026-03 APPROBATION CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION - MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY-DE VALS

Rapporteur : M. DELAY

Lorsque la commune de résidence dispose d'une école dont la qualité d'accueil ne permet pas la scolarisation des enfants domiciliés dans sa commune, elle est tenue de participer aux charges de scolarité de la commune d'accueil (article L.212-8 du code de l'éducation).

A ce titre, la commune de Saint Barthélemy de Vals accueille un enfant tainois dans une classe spécifique « unité localisée pour l'inclusion scolaire – ULIS ».

Les écoles de Tain l'Hermitage ne proposant pas de ce dispositif d'accueil, il convient de conventionner avec la commune d'accueil, à savoir Saint Barthélemy de Vals, pour couvrir les frais de scolarité de l'année 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention présentée par la commune de St Barthélemy-de-Vals pour un accueil en classe ULIS.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention 2025-2026 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du Conseil municipal les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget.

Ils peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique locale.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques municipales qui en découlent.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a lieu à partir du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le rapport est transmis en annexe.

Monsieur le Maire rappelle que ce débat ne donne pas lieu à vote.

M. Emmanuel GUIRON explique et commente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire dans le détail en attirant l'attention sur quelques points :

- *L'atterrissage qui décrit les résultats 2025 et les reports sur le budget 2026, les dépenses et les recettes de l'exercice 2025.*
- *Perspectives 2026 qui indique les estimations des dépenses et recettes attendues pour 2026 que ce soit en fonctionnement ou en investissement*

M. le Maire rappelle que les impôts locaux n'ont pas été augmenté depuis 2009. Cette stabilité fiscale s'inscrit dans une volonté politique de la Ville.

Monsieur le Maire sollicite les interventions du Conseil :

M. Jean HERNANDEZ demande des compléments d'informations sur les deux emprunts en cours notifiés à la page 35 du rapport, et veut des précisions sur les montants des annuités.

M. le Maire lui répond que cette information lui sera communiquée dans ce compte-rendu :

Pour Emprunt de 750 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Taux Livret A 2.40 % (lors de la signature) + marge 0.65 soit un taux de 3.05 %

Annuité 2026 à payer en avril 2026 : 63 370.07 €

Pour Emprunt de 750 000 € auprès de la Banque Postale

Taux 3.53 % sur 13 ans

4 échéances trimestrielles en 2026 soit au total annuité 2026 : 83 697.78 €

M. Jean HERNANDEZ demande des précisions sur l'abonnement Parking Rochegude par rapport à la tarification journalière.

M. le Maire confirme la mise en place du parking au tarif journalier avec un système de barrières qui est en cours de réalisation.

M. Maire tient à remercier M. Guy CHOMEL responsable du Camping et précise l'ouverture du Camping du 1 février au 30 novembre 2026 et la création d'un 3ème poste d'agent d'accueil.

M. Guy CHOMEL tient à préciser que les résidents du camping constituent de véritables consommateurs du territoire. Par leur présence et leur dépenses quotidiennes, ils participent activement à la vitalité économique locale et contribuent au dynamisme des commerces et services de la ville.

A l'issue de la présentation du volet ressources humaines, M le maire souligne l'importance des deux axes forts structurant ce service :

- l'axe dédié à la formation favorisant l'évolution de carrière des agents,
- le pôle sécurité au travail contribuant au bien-être des agents et leur qualité de vie au travail.

M. Mickaël VERDIER intervient concernant les dépenses des charges de personnel et fait remarquer à l'assemblée que selon lui, le taux d'évolution entre 2014 –2020, est de 1% et veut comprendre l'évolution de 34% entre 2021 et 2026.

M. Emmanuel GUIRON prend la parole afin de préciser que l'augmentation de la masse salariale s'explique en grande partie par la levée du gel du point d'indice, maintenu pendant environ 12 ans. Depuis l'année 2022 et les suivantes, le budget municipal absorbe cet impact significatif afin d'intégrer ces critères exogènes s'imposant à tous les employeurs publics.

Il souligne également une 2^{ème} mesure conduisant à la revalorisation des rémunérations notamment par la refonte des grilles indiciaires, en particulier pour les agents relevant de la catégorie C.

D'autre part, depuis 2025, les cotisations patronales retraites CNRACL connaissent une augmentation programmée et étalée sur plusieurs années.

M. le Maire précise que ces trois revalorisations successives, indépendantes à toutes décisions municipales, ont dû être appliquées sans qu'aucune compensation financière ne soit prévue en contrepartie, celle-ci résultant d'une décision de l'Etat.

Il souligne l'importance de positionner "le curseur" de manière appropriée, en adéquation avec les besoins de la collectivité. Il insiste également sur la nécessité de disposer d'agents formés et exerçant leur travail dans de bonnes conditions de travail pour avoir une qualité de service de la collectivité.

Il précise également qu'en période d'inflation, et de l'augmentation du coût de l'énergie, la ville a joué "le jeu" et a versé la prime facultative dite « du pouvoir d'achat » de 800 euros à chaque agent qui gagne moins de 2000 euros par mois.

A l'issue des débats, M. Emmanuel GUIRON prend la parole pour remercier Catherine DECOURT et son équipe, ainsi que Mme Marie Noëlle LEMME pour la qualité du travail effectué pour la préparation de ce rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire remercie son premier adjoint, M. Emmanuel GUIRON pour la présentation budgétaire, et les équipes municipales pour la production de ce document très clair et convie les participants au verre de l'amitié.

Le Conseil Municipal est clos à 20h00

Le Maire



Le secrétaire

